

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin.
6 — 45 — —
9 — 02 — —
1 — 33 — soir,
7 — 22 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.
8 — 20 — —
12 — 38 — —
4 — 44 — soir,
10 — 30 — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans le *Moniteur* :

« Un journal italien a reçu une dépêche de Berlin qui affirme que les négociations pour la rétrocession de Mulhouse ont eu un heureux résultat.

« Mulhouse restera française.

« Mais, d'un autre côté, on regarde comme probable l'annexion du Luxembourg à l'empire germanique. »

M. POUYER-QUERTIER A ROUEN.

Notre ministre des finances a quitté Versailles pour se rendre à Rouen.

Il a été mené au chef-lieu de la Seine Inférieure par un train spécial qui l'attendait en gare de Poissy.

M. Poyer-Quertier est, de nouveau, chargé de s'entendre avec M. de Fabrice sur le mode de paiement des 500 millions d'indemnité.

Nous avons dit à plusieurs reprises que les 500 millions représentant le premier versement de l'indemnité à payer à l'Allemagne étaient prêts.

Nous pouvons ajouter, aujourd'hui, quelques détails qui nous arrivent d'Angleterre.

C'est la maison Lang qui fait l'avance, en représentation d'un groupe de banquiers.

Le chef de cette maison, accompagné de plusieurs des coparticipants dans cette opération, arrivera à Versailles le 25 courant. Il remettra au Gouvernement français les 500 millions.

Cette somme sera probablement mise à la disposition du gouvernement prussien le jour même.

L'avance se fait en 5/0.

Le prix de revient sera approximativement de 6 0/0.

Nous croyons inutile d'insister sur l'importance de cet incident, dont la première conséquence sera l'évacuation des forts du Nord par les Allemands et leur occupation par les troupes françaises.

SUPPRESSION DES SOUS-PRÉFECTURES.

La commission de l'Assemblée nationale vient de décider la suppression des sous-préfectures de 3^e classe et d'un certain nombre de la 2^e classe. Ainsi, pour le département de la Gironde, les sous-préfectures de Bazas, La Réole et Lesparre cesseraient d'exister, celles de Blaye et Libourne seraient maintenues.

C'est pourquoi le ministre ne fait, dans les petites sous-préfectures, que des nominations provisoires ou intérimaires, sur la désignation des préfets.

Dans la Charente : ne sera maintenue que la sous-préfecture de Cognac; celles de Barbezieux, Confolens et Ruffec seraient supprimées.

Dans la Charente-Inférieure : Rochefort et Saintes maintenues; les trois autres supprimées.

Dans la Dordogne : Bergerac et Sarlat maintenues; Nontron et Ribérac supprimées.

Plusieurs départements n'auraient aucune sous-préfecture, et notamment ceux de la Haute-Vienne, de la Corrèze, du Cher de l'Indre.

Le Gers ne conserverait que la sous-préfecture

de Lectoure, l'Hérault celle de Béziers, le Gard celle d'Alais, et la Creuse celle d'Aubusson.

On nous assure que le chef du pouvoir exécutif ne partage pas les dispositions de la majorité de la commission à l'endroit de ces suppressions, et qu'il serait d'avis de ne pas toucher au personnel de l'administration départementale avant le vote de la loi organique. Or, cette loi ne sera soumise qu'à l'Assemblée constituante qui succédera à l'Assemblée actuelle. M. Thiers a donc demandé à la commission de ne pas arrêter ses résolutions avant de l'avoir entendue. Livré tout entier au plan militaire organisé contre l'insurrection parisienne, il ajourne à des temps plus calmes les explications qu'il tient à donner à la commission.

On se rappelle qu'à son premier ministère de l'intérieur, dans le cabinet du 11 octobre 1832, M. Thiers présenta et soutint la loi municipale et départementale qui a été le pivot de l'administration jusqu'à ce jour. On croit que l'illustre chef du gouvernement se décidera difficilement à désorganiser la constitution des préfetures.

Beaucoup de députés de toutes les nuances ne semblent pas disposés à accepter les vues de la commission et à voter la suppression des deux tiers des sous-préfectures.

Suivant les députés les plus compétents, les suppressions doivent porter d'abord sur les emplois beaucoup trop nombreux des ministères; sur les cours d'appel, qui peuvent être réduites des deux tiers sans inconvénients; sur les services de trésorerie et sur l'intendance militaire, dont la dernière guerre a démontré l'incapacité.

Le manifeste de la Commune.**DÉCLARATION AU PEUPLE FRANÇAIS.**

Le *Journal officiel* de la Commune publie le document suivant :

Dans le conflit douloureux et terrible qui impose une fois encore à Paris les horreurs du siège et du bombardement, qui fait couler le sang français, qui fait périr nos frères, nos femmes, nos enfants écrasés sous les obus et la mitraille, il est nécessaire que l'opinion publique ne soit point troublée.

Il faut que Paris et le pays tout entier sachent quelle est la nature, la raison, le but de la révolution qui s'accomplit. Il faut enfin que la responsabilité des deuils, des souffrances et des malheurs dont nous sommes les victimes retombe sur ceux qui, après avoir trahi la France et livré Paris à l'étranger, poursuivent avec une aveugle et cruelle obstination la ruine de la capitale, afin d'enterrer, dans le désastre de la République et de la liberté, le double témoignage de leur trahison et de leur crime.

La Commune a le devoir d'affirmer et de déterminer les aspirations et les vœux de la population de Paris; de préciser le caractère du mouvement du 18 mars, incompris, inconnu et calomnié par les hommes politiques qui siègent à Versailles.

Cette fois encore, Paris travaille et souffre pour la France entière, dont il prépare, par ses combats et ses sacrifices, la régénération intellectuelle, morale, administrative et économique, la gloire et la prospérité.

Que demande-t-il ?

La reconnaissance et la consolidation de la République, seule forme de gouvernement compatible avec les droits du peuple et le développement régulier et libre de la société;

L'autonomie absolue de la Commune étendue à toutes les localités de la France, et assurant à chacune l'intégralité de ses droits, et à tout Français le plein exercice de ses facultés et de ses aptitudes, comme homme, citoyen et travailleur.

L'autonomie de la Commune n'aura pour limites que le droit d'autonomie égal pour toutes les autres communes adhérentes au contrat, dont l'association doit assurer l'unité française.

Les droits inhérents à la Commune sont :

Le vote du budget communal, recettes et dépenses; la fixation et la répartition de l'impôt; la direction des services locaux; l'organisation de sa magistrature, de la police intérieure et de l'enseignement; l'administration des biens appartenant à la Commune;

Le choix par l'élection ou le concours, avec la responsabilité, et le droit permanent de contrôle et de révocation des magistrats ou fonctionnaires communaux de tous ordres;

La garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de conscience et de la liberté du travail;

L'intervention permanente des citoyens dans les affaires communales par la libre manifestation de leurs idées, la libre défense de leurs intérêts; garanties données à ces manifestations par la Commune, seule chargée de surveiller et d'assurer le libre et juste exercice du droit de réunion et de publicité;

L'organisation de la défense urbaine et de la garde nationale, qui élit ses chefs et veille seule au maintien de l'ordre dans la cité.

Paris ne veut rien de plus à titre de garanties locales, à condition, bien entendu, de retrouver dans la grande administration centrale, délégation des communes fédérées, la réalisation et la pratique des mêmes principes.

Mais, à la faveur de son autonomie et profitant de sa liberté d'action, Paris se réserve d'opérer, comme il l'entendra, chez lui, les réformes administratives et économiques que réclame sa population; de créer des institutions propres à développer et propager l'instruction, la production, l'échange et le crédit; à universaliser le pouvoir et la propriété, suivant les nécessités du moment, le vœu des intéressés et les données fournies par l'expérience.

Nos ennemis se trompent ou trompent le pays quand ils accusent Paris de vouloir imposer sa volonté ou sa suprématie au reste de la nation, et de prétendre à une dictature qui serait un véritable attentat contre l'indépendance et la souveraineté des autres communes.

Ils se trompent ou trompent le pays quand ils accusent Paris de poursuivre la destruction de l'unité française, constituée par la Révolution, aux acclamations de nos pères, accourus à la fête de la Fédération de tous les points de la vieille France.

L'unité, telle qu'elle a été imposée jusqu'à ce jour par l'Empire, la monarchie et le parlementarisme, n'est que la centralisation despotique, intelligente, arbitraire ou onéreuse.

L'unité politique, telle que la veut Paris, c'est

l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours spontané et libre de toutes les énergies individuelles en vue d'un but commun, le bien-être, la sécurité de tous.

La révolution communale, commencée par l'initiative populaire du 18 mars, inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive, scientifique.

C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des privilèges, auxquels le prolétariat doit son servage, la patrie ses malheurs et ses désastres.

Que cette chère et grande patrie, trompée par les mensonges et les calomnies, se rassure donc!

La lutte engagée entre Paris et Versailles est de celles qui ne peuvent se terminer que par des compromis illusoire: l'issue n'en saurait être douteuse. La victoire, poursuivie avec une indomptable énergie par la garde nationale, restera à l'idée et au droit.

Nous en appelons à la France!

Avertie que Paris en armes possède autant de calme que de bravoure; qu'il soutient l'ordre avec autant d'énergie que d'enthousiasme; qu'il se sacrifie avec autant de raison que d'héroïsme; qu'il ne s'est armé que par dévouement pour la liberté et la gloire de tous, que la France fasse cesser ce sanglant conflit!

C'est à la France à désarmer Versailles par la manifestation solennelle de son irrésistible volonté.

Appelée à bénéficier de nos conquêtes, qu'elle se déclare solidaire de nos efforts; qu'elle soit notre alliée dans ce combat qui ne peut finir que par le triomphe de l'idée communale ou par la ruine de Paris!

Quant à nous, citoyens de Paris, nous avons la mission d'accomplir la révolution moderne, la plus large et la plus féconde de toutes celles qui ont illuminé l'histoire.

Nous avons le devoir de lutter et de vaincre.

Paris, le 19 avril 1871.

La Commune de Paris.

LE BRIS DES PRESSES

DU *Bien public* ET DE L'*Opinion nationale*.

Les rédacteurs du *Bien public* et de l'*Opinion nationale*, malgré le décret de la Commune qui les supprimait, avaient eu le courage de publier leur journal; mais les insurgés s'y sont opposés cette fois par la force. L'imprimerie a été occupée, les formes brisées, les caractères d'impression dispersés.

Voici comment le *Journal de Paris* rapporte les faits qui se sont passés dans l'imprimerie Dubuisson, dont le directeur est sous le coup d'un mandat d'arrestation.

« Dans l'après-midi du 20 avril, les gardes nationaux de la Commune se sont présentés à l'imprimerie Dubuisson pour s'opposer à l'impression du *Bien public* et de l'*Opinion nationale*.

« Les portes de l'imprimerie ont été occupées militairement du côté de la rue Coq-Héron et du côté de la rue d'Argout. Défense absolue de sortir ou d'entrer. Pendant plus de deux heures, les personnes même étrangères à la maison ont été de la sorte retenues prisonnières.

» Un commissaire de police, suivi d'un piquet de quatre hommes, s'est transporté dans le bureau de M. Dubuisson, où il est resté assez longtemps en conférence.

» Pendant ce temps-là, le *Bien public* et l'*Opinion nationale*, qui étaient déjà sous presse, continuaient à s'imprimer. Les marchands achetaient et payaient les numéros dont ils avaient besoin. Mais la plupart d'entre eux étaient arrêtés aux portes de sortie par les factionnaires. Quelques gamins cependant, plus prestes que les autres, des gamins de génie assurément, parvenaient à s'échapper avec le fruit défendu.

» A un certain moment, on entend, au détour de la rue Coquillière, la voix goguenarde d'un enfant de quinze ans poussant ce cri terrible : le *Bien public* ! Des gardes nationaux en frémissent. On court vers le hardi contrebandier ; on l'attrape et on lui enlève sa fraude.

» Dans un groupe, nous entendons : « Ah ! l'*Opinion nationale* ! très-bien ! les jésuites ont leur tour ! » M. Sauvestre sera sans doute aussi étonné que nous d'apprendre qu'il est un jésuite.

» Pendant ces épisodes, le commissaire de police achève de s'expliquer, dans le bureau de M. Dubuisson, et l'ordre d'arrêter le tirage des deux journaux est transmis à l'imprimerie.

» Les formes sont remontées dans les ateliers. M. Pilotell, qui s'est montré dans l'imprimerie, parassait présider aux opérations. Il avait une cravate rouge et fumait, si nous ne nous trompons, un londrès. Puis il est reparti en calèche découverte.

» Vers onze heures, lorsque toute la maison rentrait dans le repos, une nouvelle escouade de gardes nationaux arrive. Elle se transporte dans les ateliers du *Bien public*, de l'*Opinion nationale* et du *Soir*. On met en pâte, comme disent les typographes, la composition de ces trois journaux. Mettre en pâte la composition d'un journal, c'est mêler et embrouiller d'une façon inextricable les milliers de caractères dont se compose une feuille d'impression. Il devient alors impossible de se reconnaître dans ce chaos.

» Pendant qu'on faisait ce bel ouvrage, un commissaire de police, suivi de quelques hommes, se transporte à l'appartement particulier de M. Dubuisson. Somme est faite d'ouvrir « au » nom du peuple français. » On vient arrêter M. Dubuisson. La femme de M. Dubuisson répond que son mari est absent. Les gardes nationaux se retirent. Mais la comédie devait avoir un quatrième acte.

Vers onze heures et demie, les délégués de la Commune reviennent et vont frapper de nouveau à l'appartement particulier de l'imprimeur. Mme Dubuisson et ses gens s'étaient remis au lit. On frappe violemment, et comme la porte tarde à s'ouvrir, on l'enfonçe. Mme Dubuisson, qui s'est relevée, déclare encore une fois que son mari est absent. On fouille sans succès l'appartement.

» Les gardes nationaux s'en vont enfin pour ne plus reparaitre, mais non sans jeter au concierge, en passant devant sa loge, cet adieu plein de promesses : « Savez-vous qu'on pourrait bien vous arrêter vous-même ? »

» Telle est la relation exacte et sans ornements, des faits qui se sont passés au n° 5 de la rue Coquillière, le 20 avril 1871, vingt-troisième journée de la Commune de Paris. »

NOUVELLES DE PARIS.

(Correspondance particulière du GAULOIS.)

Trop modérée au gré des uns, trop avancée au

gré des autres, la pauvre Commune commence à perdre toute influence, et c'est Cluseret qui en hérite.

Tous les soirs, il y a conciliabule secret au ministère de la guerre, et là, l'illustre général discute avec ses fidèles, Rauc, Raoul Rigault et Lissagaray, sur le meilleur moyen d'absorber la Commune, ou tout au moins d'en accommoder les restes.

Bien que le prudent Arthur Rauc ait donné sa démission, il conserve une très-grande influence et prend une part active au mouvement parisien ; il rédige les proclamations de Cluseret et dépose sa prose ampoulée le long de l'*Officiel* de ces messieurs. — C'est à lui qu'on doit, entre autres, le manifeste cauteleux de la Commune, publié il y a quelques jours.

Il est des gens qui ne veulent pas que notre ex-sauveur Gambetta soit absolument étranger à ce qui se passe à Paris ; ils disent que, du fond de son exil volontaire de St-Sébastien, il suit attentivement sa partie, quitte à n'y intervenir que s'il se voit revenir des atouts en main.

Dans la deuxième séance tenue par la Commune, le citoyen Rauc aurait versé, pour subvenir aux premiers frais, une somme de deux cent mille francs, au nom d'un *député exilé volontaire* ; et, comme il s'agissait d'un versement en espèces, personne n'a supposé que l'exilé volontaire fût l'homme de Guernesey, car on sait que le grand poète n'est libéral qu'en politique. Reste donc l'exilé de Saint-Sébastien, qui pourrait bien être l'auteur anonyme de cette offrande démocratique et sociale.

Lorsque Gambetta trônait à Tours, il avait autour de lui nombre de secrétaires plus intimes les uns que les autres : cela grouillait comme chenilles au printemps. La Commune a bien voulu occuper les loisirs de la plupart de ces messieurs, et leur a confié des emplois variés. On cite, entre autres, l'illustre Georges Cavalier, — en brasserie Pipe-en-Bois, — aujourd'hui ingénieur en chef des promenades et plantations de la ville de Paris, et successeur direct de M. Alphand, et un habitué bien connu du café de Madrid, le citoyen B., fils d'un ex-notaire du département de l'Indre, ami intime de Félix Pyat et son commensal habituel depuis des années. B., qui est secrétaire de la Commune, envoie chaque jour un courrier chiffré à Gambetta pour le tenir au courant de ce qui se passe.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Nous savons, de bonne source que le général Ducrot a écrit au chef du Pouvoir exécutif une très-belle lettre, et dans des termes qui lui font honneur. Il demandait à servir activement, en dépit de son ancienne situation de général en chef, et à marcher avec l'armée de Versailles, qui défend le pays contre une révolution criminelle.

Le général Ducrot aurait le commandement d'une ou peut-être de deux divisions.

— Dans une des combinaisons ministérielles qui ont été dans l'air depuis plusieurs jours, on donnait le portefeuille des affaires étrangères à M. le prince de Broglie, et M. le marquis de Talhouët était nommé ambassadeur à Londres.

— M. de Mirback, qui commande les troupes allemandes à Saint-Denis, a notifié aux réfugiés qui, ayant quitté Paris ces derniers jours, se sont accumulés à Saint-Denis, qu'ils eussent, d'ici à 24 heures, à chercher une autre retraite.

— Il serait question, paraît-il, de rompre le traité passé avec M. Wittersheim, pour la publication du *Journal officiel*. Le gouvernement serait mécontent de la manière dont le service a été fait à Versailles.

— On lit dans l'*Indépendant de l'Oise* :

« Trois gardes nationaux fédérés se livrant à une propagande active en faveur de la Commune, ont été arrêtés à Saint-Denis.

» L'un de ces individus, d'origine prussienne, a été livré aux autorités allemandes sur leur réclamation. Il doit, assure-t-on, passer immédiatement devant un conseil de guerre. »

— On lit dans le *Mot d'ordre* du 21 :

« Ce soir, réunion, rue Vivienne, de la Ligue pour les droits de Paris.

» La suspension d'armes de Neuilly, décidée hier, sera réglée de la façon suivante. La Ligue nomme quatre délégués : les citoyens Bonvallet, Stupuy, Floquet et Clémenceau. Deux de ces délégués représentant Versailles, deux représentant Paris, arboreront demain le drapeau parlementaire. Cet arrangement est accepté pour en finir avec les difficultés de Versailles, qui ne veut pas paraître nous accepter comme belligérants. »

— Les artilleurs de la Commune montrent les dents ; il leur est dû un arriéré de solde de plusieurs jours, et ils en exigent le paiement immédiat, sous peine d'abandonner leur poste.

Au surplus, chaque jour les difficultés deviennent plus graves entre la Commune et les gardes nationaux : il y a trois jours, le 6^e bataillon, qui refusait catégoriquement de marcher contre Versailles, a été dissous et désarmé.

— La Commune de Paris aurait décrété la levée en masse jusqu'à cinquante-cinq ans. Il n'y a plus de raison pour que cela s'arrête... on plutôt c'est une raison pour que cela s'arrête.

— La Commune a failli perdre son plus illustre général. Les chevaux de M. Cluseret se sont emportés. Le général, effrayé, a ouvert la portière et a sauté sur la chaussée. En habile sauteur, il ne s'est point fait de mal. En semblable circonstance, le duc d'Orléans périt. Mais M. Cluseret est destiné à finir autrement.

— Une des plus grandes raffineries de sucre de Paris, celle de MM. Lebaudy frères, rue de Flandres, à la Villette, s'est vue forcée de suspendre ses travaux. Cela a déplu à la Commune. En l'absence de MM. Lebaudy, M. Poirot, fondé de pouvoirs, a été sommé de comparaître devant nos autorités communales et de s'expliquer.

Il s'est contenté de répondre que presque tous ses ouvriers étant forcés de prêter leur concours à la guerre civile, il lui était impossible de continuer un travail qui demandait beaucoup de régularité et d'assiduité. L'interruption des communications avec la province l'empêche, du reste, de recevoir ses sucres bruts et d'expédier ses raffinés.

« Cela ne fait rien, lui répondit-on. La cessation du travail produit un mauvais effet. Si vous ne faites pas travailler, nous trouverons un moyen de continuer les travaux sans vous et malgré vous. »

Jusqu'à présent, les travaux n'ont pas repris.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par suite de l'absence de deux de nos concitoyens qui n'ont pu faire connaître leur adhésion, nous ne pouvons encore donner aujourd'hui la liste de candidats au conseil municipal qui a été arrêtée samedi soir.

La semaine dernière, pendant une absence de trois jours, M. Laroche, négociant à Saumur, a été victime d'un vol de 7,000 francs en or. Cette somme était renfermée dans un meuble de sa chambre à coucher, avec une autre plus importante en billets de banque. Les voleurs n'ont pas jugé prudent de s'emparer de cette dernière. Le meuble a été ouvert au moyen d'un passe-partout.

La justice informe. On croit être sur la trace des coupables.

Il est parti de Saumur dans la journée de dimanche, pour Versailles, deux batteries d'artillerie. Elles ont été dirigées par Angers.

La ligne de la Roche-sur-Yon à Bressuire est ouverte depuis le 27 mars au transport des voyageurs, ainsi que des marchandises à grande et à petite vitesse.

Le tirage de la loterie de Saint-Vincent-de-Paul aura lieu jeudi prochain 27 courant, à une heure, au siège de la société, Grand'Rue, 49.

Les personnes qui auraient des lots à envoyer sont priées de vouloir bien les déposer chez le concierge.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Versailles, 24 avril, 9 h. s.

Chef du pouvoir exécutif à préfets et sous-préfets.

Les jours écoulés viennent de se passer en travaux du génie et en concentrations de troupes. Les corps formés à Cherbourg, Cambrai, Auxerre, avec les prisonniers revenus d'Allemagne, sont venus prendre position à Versailles et y ont été remarqués par leur tenue à la fois sévère et ferme.

On reconnaît parmi eux les vaillants soldats de Gravelotte qui en combattant un contre deux ont livré sans fléchir l'une des plus grandes batailles du siècle.

Ils forment deux corps séparés sous les généraux Douai et Clinchant.

C'est autour de Bagnaux que se sont passés les combats de ces deux derniers jours.

Avant-hier, les insurgés, avertis qu'on avait barricadé Bagnaux, ont attaqué le village, d'abord avec 200 hommes qui ont été mis en déroute, puis avec une seconde colonne d'un millier d'hommes et d'une pièce de canon. La petite garnison, composée de deux compagnies du 46^e, a attendu les insurgés à cent mètres, et les a mis en fuite par un feu meurtrier. La route est restée jonchée de leurs morts.

Aujourd'hui, ils ont voulu recommencer et se sont avancés précédés par une avant-garde aux ordres d'un sergent. Les tirailleurs du 70^e, habilement embusqués, ont reçu cette avant-garde à bout portant et l'ont détruite. Le sergent et ses hommes ont été tués. Le hideux drapeau rouge et celui qui le portait sont entre nos mains.

Ces petits combats qui avaient pour but de troubler nos travaux n'ont point atteint leur but, car ces travaux sont achevés et les opérations actives vont bientôt commencer. A. THIERS.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Aux Deux-Sœurs, commune de Vivy, vis-à-vis l'église.

UNE MAISON, composée de deux chambres à feu, cellier, et 38 ares de terre affée d'arbres fruitiers. S'adresser audit notaire. (56)

A LOUER
Présentement,

UNE MAISON avec jardin, écurie et remise, rue Cendrière, à Saumur. S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué. (17)

A LOUER
DE SUITE

BELLE MAISON, située aux Rosiers, près Saumur, avec écurie, remise, cour et jardin donnant sur la Loire.

S'adresser à M^{me} veuve VIDAL, aux Rosiers, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (60)

A LOUER
Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger.

Avec la maison on cédera, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie. S'adresser à M. Frédéric LEHOUX.

A LOUER

Pour la Saint Jean 1871,

UNE MAISON BOURGEOISE

Située rue du Champ-de-Foire,

Occupée actuellement par M. le général Michel.

S'adresser à M. LEGUÉ, rue du Portail-Louis, n° 4. (45)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, avec écurie et remise, située à Saumur, rue Cendrière, n° 10.

S'adresser à M^{me} veuve GIRAULT, place du Roi-René, à Saumur.

A LOUER

Pour la St-Jean 1871,

UNE MAISON AVEC ATELIER, rue d'Orléans, en face l'hôtel d'Anjou.

S'adresser à M. BARDOU. (61)

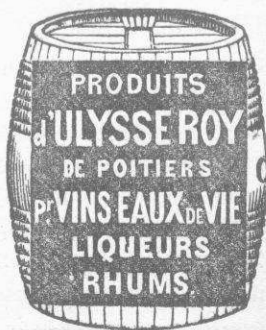
Une personne demande une place de cuisinière.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

xydette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Saumur, imp. de P. GODET.



RIELLANT, Dentiste, Quai de Linioges, 157, à Saumur.